

la Lettre du contrat 2009 Pays Cœur d'Hérault



Un Cœur d'Hérault en mouvement vers le changement

Nous nous situons dans une période de changement important, tant au niveau des mutations que connaît notre territoire, que dans un cadre institutionnel qui vise à réformer les collectivités territoriales courant 2010. La notion de pays a fait l'objet de diverses lois, notamment en 1995 et en 1999. Elles relevaient d'un constat de bonnes pratiques et de méthodes de développement local, mises en œuvre notamment dans les parcs naturels, les pays d'accueil touristique ou dans divers syndicats mixtes. Il convenait de les généraliser à tous les territoires ruraux. C'est ainsi qu'en un peu plus de dix ans, la France rurale a simultanément connu une quasi généralisation des intercommunalités (avec plus de 3 500) et des pays (plus de 350), lesquels doivent obligatoirement se structurer à partir des communautés de communes.

L'enjeu de ce changement d'échelle, plus pertinente, résidait d'une part dans la nécessité d'un rattrapage d'un retard relatif en matière de niveau de développement pour ces zones rurales vis-à-vis du monde urbain, et d'autre part de transcender les découpages administratifs hérités de la fin du XVIII^e siècle, qui à l'époque de l'automobile et d'internet ne correspondaient plus à nos comportements et pratiques quotidiennes.

C'est ainsi que dans le Cœur d'Hérault, qui historiquement correspond au diocèse et à l'arrondissement de Lodève, l'action publique des communes et des communautés de communes se structure progressivement de plus en plus à cette échelle. Le périmètre du Pays Cœur d'Hérault, c'est, selon l'angle d'approche ou de réflexion, tantôt un bassin de vie, un bassin d'emploi, une destination touristique, une espace vécu, un territoire de Projet ou bien encore un territoire organisé, voire une communauté de destin. Peu importe la terminologie, dans tous les cas, c'est un espace partagé par 70 000

habitants, des centaines d'associations et plus de 7 000 entreprises. Il est en outre composé de 77 communes et trois communautés de communes et d'environ un millier d'élus, essentiellement des conseillers municipaux bénévoles. Ils assurent un lien de proximité, précieux, avec les citoyens et ils donnent un aspect humain aux « affaires de la cité » et à notre république. Cependant, il est nécessaire de continuer d'améliorer notre organisation et notre action publique, mais il faut le faire intelligemment afin de préserver nos précieux acquis. Il faut vivre avec son temps, mais aussi anticiper au mieux l'avenir au bénéfice des générations futures. Malgré de réels progrès, nous devons accentuer nos efforts.

La mise en place d'un pays d'art et d'histoire, qui prolongera les acquis de la ville d'art de Lodève, nous permettra de mieux valoriser notre patrimoine et nos paysages, notamment dans le cadre d'une économie touristique intégrée.

La réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) nous permettra

de disposer d'un référentiel commun qui guidera les différents documents d'urbanisme (PLU communaux) afin d'articuler de manière cohérentes, notamment, habitat, activités économiques et transport. La mise en perspectives du potentiel de la ressource en eau locale sera aussi un enjeu. L'analyse de la dynamique du foncier agricole, notamment avec une pyramide des âges des exploitants qui laisse augurer d'important changement avec libération de terres d'ici 5 à 15 ans sera très importante quant au devenir de cet espace.

L'agence de développement économique du pays, qui va donner une nouvelle dimension à la pépinière d'entreprises créée en 1986, appuiera la création et le développement des TPE et des PME-PMI. Elle animera les démarches collectives dans le domaine de l'écoconstruction, de la santé et du bien être, des TIC, de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un travail particulier sur les centres villes en faveur du

commerce et de l'artisanat sera fait en relation avec la Chambre de métiers et la Chambre de commerce et d'industrie.

Pour l'agriculture, le développement de la vente directe ou semi directe, notamment localement, doit être recherchée. Des perspectives existent peut-être en matière de maraîchage et d'arboriculture, tout comme pour les nouvelles productions en agro ou biomatériaux pour l'écoconstruction. Enfin le développement d'une agriculture biologique semble nécessaire face aux défis environnementaux à relever.

Notre Pays Cœur d'Hérault existe depuis longtemps, au-delà d'un cadre législatif, et il va continuer. Notre action va constituer à renforcer cette notion et les synergies d'acteurs publics, mais aussi privés au sein de cette échelle, régie par une logique multipolaire de complémentarité et de solidarité entre les bourgs centre de Clermont l'Hérault, Lodève, Gignac/Aniane/St André de Sangonis, mais aussi Le Caylar, Paulhan, Montarnaud et l'ensemble des villages qui se répartissent de la Vallée de l'Hérault au Plateau du Larzac.

Louis Villaret
Président du Pays Cœur d'Hérault

Contrat de Pays Cœur d'Hérault - Programmation 2009						
Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant 2009	MO ¹	CG34 ²	CRLR ³	Etat/Europe/Privés
Animation générale du Pays Cœur d'Hérault pour 2009 et observatoire économique	Pays Cœur d'Hérault	274 882	114 822	110 000	50 000	60
Animation LEADER, mise en place de la mission	Pays Cœur d'Hérault	103 139	20 668	26 868		55 603
Information de la population (Lettre numérique-brève-lettre papier- actualisation site internet...)	Pays Cœur d'Hérault	21 000	6 000	10 000	5 000	0
Formation action du Conseil de développement	ADAT Languedoc-Roussillon	20 000	8 000	0	6 000	6 000
GÉRER DE MANIÈRE ÉCONOME L'ESPACE, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT						
Plan de gestion du Salagou : animation charte architecturale et paysagère	SM Salagou	40 000	19 000	11 000	10 000	0
Plan de gestion du Salagou : conception panneaux d'interprétation et de signalétique	SM Salagou	25 000	9 000	4 950	0	11 050
OGS ⁴ St Guilhem Gorges de l'Hérault : abbaye d'Aniane - Travaux	CC Vallée Hérault	850 000	172 500	0	127 500	550 000
OGS St Guilhem Gorges de l'Hérault : abbaye d'Aniane- Acquisition		1 122 015	584 065	365 450	0	172 500
OGS St Guilhem Gorges de l'Hérault : requalification du cœur du village circulaire de St Jean de Fos	CC Vallée Hérault	350 000	106 000	37 500	70 000	136 500
OGS St Guilhem Gorges de l'Hérault : Maison de la Poterie - Pour Mémoire	CC Vallée Hérault	1500000 PM	300000 PM	466369 PM	255000 PM	0
OGS Navacelles : étude pour schéma circulation et stationnement, schéma APN	SM Navacelles	120 000	24 000	24 000	24 000	48 000
OGS Navacelles : cheminements, stationnement et alentours du site du belvédère de la Baume Auriol, Maison du pastoralisme (mise hors d'eau de la Prunarède)	CC Lodévois et Larzac	400 000	80 000	160 000	80 000	80 000
Création recyclerie/ressourcerie	Syndicat Centre Hlt	800 000	160 000	0	120 000	520 000
CONSTRUIRE ET HABITER AUTREMENT						
«En route pour un urbanisme durable et citoyen» Urbamobil (2 ^e tranche)	La Manufacture des Paysages	65 610	15 610	17 000	17 000	16 000
Plateforme de valorisation des inertes : étude opérationnelle (les investissements auront lieu en 2010)	Syndicat Centre Hlt	20 000	3 000	6 000	3 000	8 000
RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE PAR LA MISE A NIVEAU COORDONNÉE DES BOURGS CENTRES						
Espace aquatique - 2 ^e tranche de travaux (report de 2007)	CC Clermontois	3 350 000	837 500		500 000	2 012 500



Contrat de Pays Cœur d'Hérault - Programmation 2009						
Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant 2009	MO ¹	CG34 ²	CRLR ³	Etat/Europe/Privés
ADAPTER À LA NOUVELLE DÉMOGRAPHIE LES SERVICES PUBLICS ET À LA PERSONNE						
Pôle d'échange multipolaire : site de Clermont l'Hérault	Clermont	250 000	50 000	50 000	0	150 000
SOUTENIR ET RENFORCER LA DYNAMIQUE CULTURELLE						
Mission culture du Pays (coordination générale, agenda culturel papier et numérique, site Internet Culture, démarche Pays d'art et d'histoire, forum annuel, études et prospective)	Pays Cœur d'Hérault	53 000	10 600	16 000	8 500	17 900
Etude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire	Pays Cœur d'Hérault	22 000	4 400	8 800	6 600	2 200
Les festivals de pays Nuits Couleurs	Les Nuits de Gignac	67 900	14 900	8 000	10 000	35 000
L'art en bobine	Cinéma Alain Resnais	42 300	13 500	5 000	10 000	13 800
Les Voix de la Méditerranée	CC Lodévois et Larzac	649 520	303 520	80 000	100 000	166 000
Gde Exposition 2009 du musée Fleury	CC Lodévois et Larzac	635 000	503 000	37 000	0	95 000
Les saisons culturelles (intercommunales) : Théâtre de Clermont - Pour Mémoire	Office culturel du Clermontais	469040	62640	83000	65000	0
Les saisons culturelles (intercommunales) : Lodévois-Larzac	CC Lodévois et Larzac	150 000	34 000	32 000	24 000	60 000
Les saisons culturelles (intercommunales) : Office de Gignac	Office culturel Gignac	134 461	37 150	13 000	5 000	79 311
Festival frissons à Aniane et actions à l'année	CIST	112 860	50 000	20 000	25 000	17 860
Symposium de sculptures et circuit oenotouristique (inv+fct)	CLAC	125 000	65 000	27 000	0	33 000
Extension de l'action du LUDOBUS	Cie des Jeux	24 700	8 500	8 800	0	7 400
Etude MO extension du musée Fleury de Lodève	CC Lodévois et Larzac	700 000	210 000	75 000	215 000	200 000



Contrat de Pays Cœur d'Hérault - Programmation 2009						
Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant 2009	MO ¹	CG34 ²	CRLR ³	Etat/Europe/Privés
VALORISER LES PRODUITS AGRICOLES ET ARTISANAUX IDENTITAIRES						
Les fêtes de l'olive en Cœur d'Hérault (semaine des olivettes, fête de la Lucques, Huile de Noël) et réalisation d'un livret de promotion de l'oléiculture du Cœur d'Hérault	Association de défense de l'oléiculture	47 300	10 000	18 650	18 650	0
Les Rencontres vigneronnes de l'été en Cœur d'Hérault (Circulades, Salon d'Aniane, Soirée de Clermont)	Coteaux du Languedoc	56 900	26 300	14 125	15 100	1 375
Concours des vins de la vallée de l'Hérault	CC Vallée Hérault	88 000	40 200	15 000	12 000	20 800
Saison agricole en Cœur d'Hérault : La grande foire de la petite agriculture (événement de l'automne)	Terres Vivantes 34	36 000	12 000	12 000	10 250	1 750
Saison agricole en Cœur d'Hérault : (événement printemps-été, et de l'hiver)	FDFR34	46 290	9 290	0	8 101	28 899
A vivre ! La Foire expo (dont village «pays»)	CC Vallée Hérault	130 000	42 600	32 400	0	55 000
Pôle des métiers d'art de Lodève et du Cœur d'Hérault	CC Lodévois et Larzac	180 000	120 000	30 000	0	30 000
Plan de relance de la filière raisin de table la Vallée Dorée (Clermont-Pays Cœur d'Hérault)	Terres Vivantes 34	15 300	5 000	4 750	4 750	800
DEVELOPPER UN TOURISME INTEGRE						
Communication 2010 : éditions 2010 (guide d'appel 2010 et guides thématiques) et opérations marketing	Pays Cœur d'Hérault	41 000	30 500	7 500	0	3 000
Site Internet portail tourisme	Pays Cœur d'Hérault	5 000	1 000	2 500	1 500	0
Centre ressources du patrimoine du Lodévois-Larzac	CC Lodévois et Larzac	40 000	11 000	9 000	15 000	5 000
Actions ville d'Art et d'Histoire de Lodève en 2009	CC Lodévois et Larzac	100 000	38 000	21 000	15 000	26 000
Aménagements Activités Pleine Nature	CC Vallée Hérault	119 200	35 560	30 000	0	53 640
Etude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la Commune de Moureze	CC du Clermontais	40 000	10 000	10 000	20 000	0
ORIENTER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
bipôle Gignac/St André : Extension ZAE la garrigue - Tranche 1	CC Vallée Hérault	2 484 000	569 808	292 640	48 000	1 573 552
bipôle Gignac/St André : Requalification ZAE la garrigue	CC Vallée Hérault	1 770 000	868 875	297 360	0	603 765
Secteur Lodève sud, ZAC entrée de ville	CC Lodévois et Larzac	500 000	100 000	85 000	0	315 000
Pépinière d'entreprises	Maison des entreprises	165 041	13 231	18 000	33 810	100 000
Hôtel d'entreprises pépinière multi polaire du Cœur d'Hérault (3 fontaines)	CC Vallée Hérault	1 100 000	526 000	354 000	220 000	0
Totaux (tous les montants sont en euro)		17 492 418	5 934 099	2 407 293	1 838 761	7 312 265

Valorisation du patrimoine & développement touristique à Mourèze

Étude de faisabilité technique, économique et environnementale pour la mise en place d'une opération de valorisation du patrimoine et de développement touristique de la commune de Mourèze

Le village de Mourèze se trouve à 6 km à l'ouest de Clermont-l'Hérault. Il compte environ 170 habitants. Il s'inscrit dans un cadre géographique remarquable dont la nature des roches — calcaire tendre — et le réseau hydrographique dense sont à l'origine de la formation du cirque de Mourèze. Ce vaste chaos de roches dolomitiques dessine un amphithéâtre entre la montagne de Liausson et la vallée de la Dourbie qui constituent un paysage ruineux particulier et contrasté. Il s'étend sur 340 ha.

Les deux activités économiques principales dans la commune sont la viticulture et le tourisme qui s'est développé depuis une cinquantaine d'années. Le site accueille aujourd'hui 120 000 visiteurs non-payants par an. La commune de Mourèze a mis en place ces vingt dernières années une politique visant à favoriser son développement et à améliorer le cadre de vie par la création d'infrastructures telles que l'assainissement collectif, la réfection des réseaux existants, la restauration des bâtiments communaux et autres embellissements du village.

Mais la préoccupation essentielle a toujours été de valoriser le patrimoine bâti avec des opérations de restauration du presbytère, du four communal... ainsi que les espaces naturels, fil conducteur dans la mise en œuvre des projets, notamment le

cirque de Mourèze. Dans cette optique de préservation et de valorisation du patrimoine et des espaces naturels et dans la mesure de ses possibilités, la commune souhaiterait acquérir les deux sites remarquables



Cirque de Mourèze - photo Christophe Leydier

que constituent le Parc des Courtils et le rocher du Château.

Ces deux achats permettraient de valoriser encore davantage, à travers un projet touristique à définir, le cirque, élément naturel essentiel de valorisation du site de Mourèze. C'est exactement l'objectif de l'étude qui a été lancée à la fin de l'automne. À terme celle-ci devra proposer un schéma de valorisation des sites

présentés ci-dessus, afin qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un pôle économique et touristique viable pour la commune. Cette organisation future devra également être en phase avec le projet de réouverture du site

de Mourèze, de plus en plus fermé, avec la coupe des pins, et enfin il devra être en phase avec la prise en compte agro-environnementale du site classé. Toutes les hypothèses de travail devront donc être validées au regard de sa viabilité économique mais également au regard de son classement. L'avenir de Mourèze se basera sur une logique de développement intégré.

Source : Communauté de communes du Clermontais.



Cirque de Mourèze - photo Christophe Leydier

Quel devenir pour l'abbaye d'Aniane ?

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de se porter acquéreur de l'abbaye d'Aniane pour un montant de 1,12 millions d'euros. La réhabilitation et la valorisation de ce patrimoine s'inscrit dans le cadre de l'Opération Grand Site St-Guilhem-le-Désert / Gorges de l'Hérault. Les élus et les services de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault vont désormais pouvoir travailler à la définition et au dimensionnement du projet.

Située à l'ouverture des gorges de l'Hérault sur la vallée, Aniane a toujours été un carrefour (position confortée par la proximité de l'A75/A750). Elle est en particulier placée sur le passage de la voie toulousaine du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. L'évolution à venir de l'urbanisation devrait porter la population à 3 000 habitants d'ici 2012. Les objectifs de qualité à rechercher dans le cadre de cette évolution sont inscrits dans le grand projet départemental pour le Cœur d'Hérault, élaboré à l'horizon 2015-2025 par le Conseil Général. Les actions mises en œuvre conforteront la situation de carrefour de la commune en y proposant des équipements structurants en lien avec le pôle touristique du grand site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ». Aniane ne doit pas être qu'un lieu de passage.

L'histoire de l'abbaye commence en 776 par la construction d'un habitat par Benoit (né Witiza) aidé par l'ermite Widmar. Depuis ce moment-là le lieu n'a cessé de croître pour abriter jusqu'à 300 moines. Aniane, à cette époque, est un des centres principaux des réseaux de croyances et de culture. Cet aspect doit transparaître dans la mise en place du projet mis en œuvre.

Le projet

La réhabilitation des bâtiments de l'abbaye représente une occasion de concevoir une action de réutilisation du monument unique et globale à

partir d'une approche « métadisciplinaire », pour donner au projet qualité et cohérence intellectuelle et fédérer des partenaires publics et privés.

L'abbaye se positionne historiquement comme un lieu de production multipolaire : lieu spirituel, lieu de découverte, lieu de vie et lieu de création intellectuelle et artistique. La conjugaison de ces différentes dimensions fait de l'abbaye, historiquement, un moteur de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire.

Le projet de réutilisation et de sauvegarde de ce bâtiment s'articule donc autour des axes suivants :

- Un projet culturel
- Un projet d'accueil
- Un projet urbain

Un projet culturel

Création d'un Centre Culturel de Rencontres

Fort de ce potentiel local et des besoins nouveaux d'offre culturelle, il s'agit, à travers la création d'un centre culturel de rencontres, de venir compléter l'offre existante au niveau national par :

- La requalification du Théâtre du Milieu du Ciel dont la capacité d'accueil peut être doublée.
- Le développement d'une résidence d'artistes destinée à stimuler la création artistique et prévoyant des salles d'ateliers adaptées ainsi que les hébergements connexes.

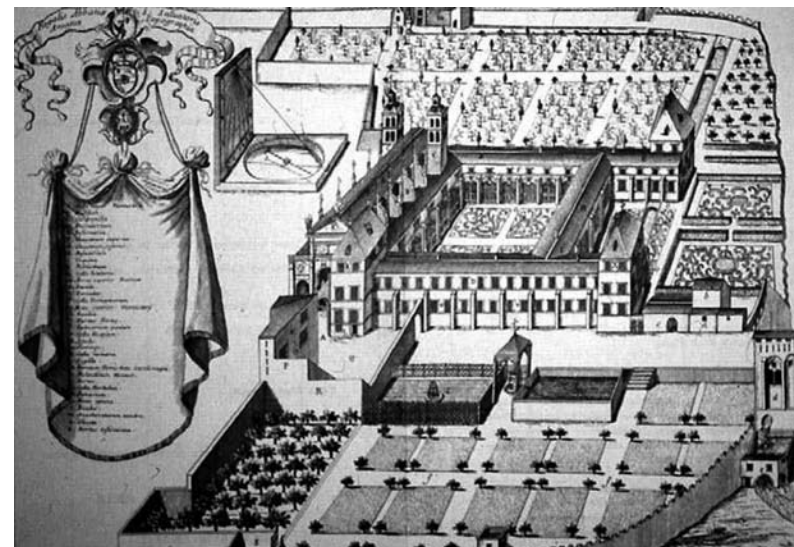
- L'accueil de séminaires et colloques et l'organisation de conférences et d'animations.

Création d'un centre muséographique d'interprétation et d'un centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE)

Le territoire du Grand Site qui accueille près de 800 000 visiteurs ne dispose aujourd'hui d'aucun dispositif d'accueil des visiteurs, ni de stratégie globale de communication des contenus culturels. Un CPIE (visite, journée, ateliers du patrimoine, classes patrimoine et environnement) basé à Aniane, servirait tant aux visiteurs de la Communauté de communes qu'aux visiteurs venant de France et de l'étranger, déjà nombreux à visiter Saint-Guilhem-le-Désert mais ne pouvant pas y séjourner faute de structure d'accueil adaptée et envisageable sur place. Il pourrait également constituer une plateforme d'accueil pour des formations supérieures à créer avec l'Université Paul Valéry de Montpellier. L'objectif est de doter Aniane d'un équipement d'interprétation du patrimoine culturel, architectural, paysager et environnemental, inclus dans un maillage d'équipements d'accueil comprenant la Maison du Grand Site (Pont du Diable), la Maison de la poterie (Saint-Jean-de-Fos) et l'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert.

Le centre d'interprétation de l'Abbaye pourra comprendre :

- Un espace muséographique



Gravure de l'abbaye Saint Sauveur d'Aniane (extraite de Monasticum Gallicanum, pl. 46) Paris 1871

consacré à l'urbanisme civil et religieux du Grand Site. La thématique du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, permettant de renforcer le lien entre Aniane, Saint-Guilhem-le-Désert et les voies historiques européennes, devra également trouver sa place dans ce dispositif

- Un espace consacré aux thèmes majeurs du territoire, par exemple le paysage, l'eau, le vin, les richesses naturelles...
- Un espace d'atelier pour les scolaires.

Ce service éducatif, nécessaire à l'ensemble de la communauté de communes, pourra être mis en place

dans le cadre de la création d'un Pays d'Art et d'Histoire, envisagé au niveau du Pays Cœur d'Hérault.

Un projet d'accueil

Création d'un hôtel de standing

Il manque aujourd'hui sur le territoire de la communauté de communes un hébergement de haut de gamme correspondant aux souhaits d'une clientèle attirée par l'offre patrimoniale et culturelle du territoire (très peu de 3* sur le territoire élargi du pays Cœur d'Hérault). Des chambres de ce niveau dans l'abbaye permettraient de combler ce manque.

Un projet d'une soixantaine de chambres dans la partie d'extension



du dortoir est envisageable. Cet espace permettrait d'offrir des chambres avec vue sur les jardins de l'abbaye et de proposer en rez-de-chaussée les espaces nécessaires à la restauration avec ouverture directe sur les jardins du prieur. Le projet comprendrait des chambres de haut standing et une capacité d'accueil de groupes en hébergement et restauration adaptées.

Création d'un espace de séminaire

L'espace culturel de rencontres et l'hôtel de standing seront judicieusement complétés par un espace de séminaire pouvant être organisé dans la salle des maquettes et l'ancienne chapelle, devenue Théâtre du milieu du ciel. Cet espace permettra à l'hôtel de standing d'accueillir des manifestations professionnelles, telles que des séminaires ou congrès. Elle permettra également d'organiser l'accueil des visiteurs dans le cadre de l'espace d'interprétation. C'est un élément majeur du partenariat entre le porteur du projet privé et les collectivités locales, sur la partie centrale du bâtiment, autour du cloître et de l'escalier de St-Benoit.

Source : Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Un projet urbain

Le projet devra intégrer des espaces ouverts et accessibles depuis le reste du village, devenant à terme des espaces publics équipant le centre d'Aniane.

L'appropriation du bâtiment et du projet de réutilisation passera non seulement par une ouverture urbaine du site sur le village, mais aussi par la création d'un pôle de services publics accessible et en lien avec les besoins locaux.

Un jardin archéologique

L'espace libéré des ateliers techniques, situé en surplomb du ruisseau de Corbières sera réaménagé en parc urbain paysagé. Ce parc deviendra le poumon vert du centre d'Aniane, accessible directement depuis le village. Il sera un espace de promenade et de découverte de l'histoire du village. Des travaux de fouilles archéologiques pourraient s'y dérouler de manière à rechercher les traces de l'abbaye carolingienne ou de l'abbaye médiévale, suivant un programme de recherche pluriannuel. Ainsi, le parc serait modelé petit à petit et deviendrait un espace de mise en valeur du résultat des recherches archéologiques.

Retisser les liens urbains autour du patrimoine

La réouverture et l'investissement sur le site de l'abbaye sont un élément du projet urbain sur Aniane. La ville est confrontée à des phénomènes urbains de dégradation du centre ville dans certaines rues, pendant que les quartiers d'habitation périphériques sous forme de lotissements utilisent l'espace agricole en bordure du centre ou que certaines maisons du centre ancien sont réhabilitées par des jeunes ménages.

Dans le cadre de cette opération, et plus globalement de l'opération

Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault », une politique de reconquête du centre ville doit être mise en place.

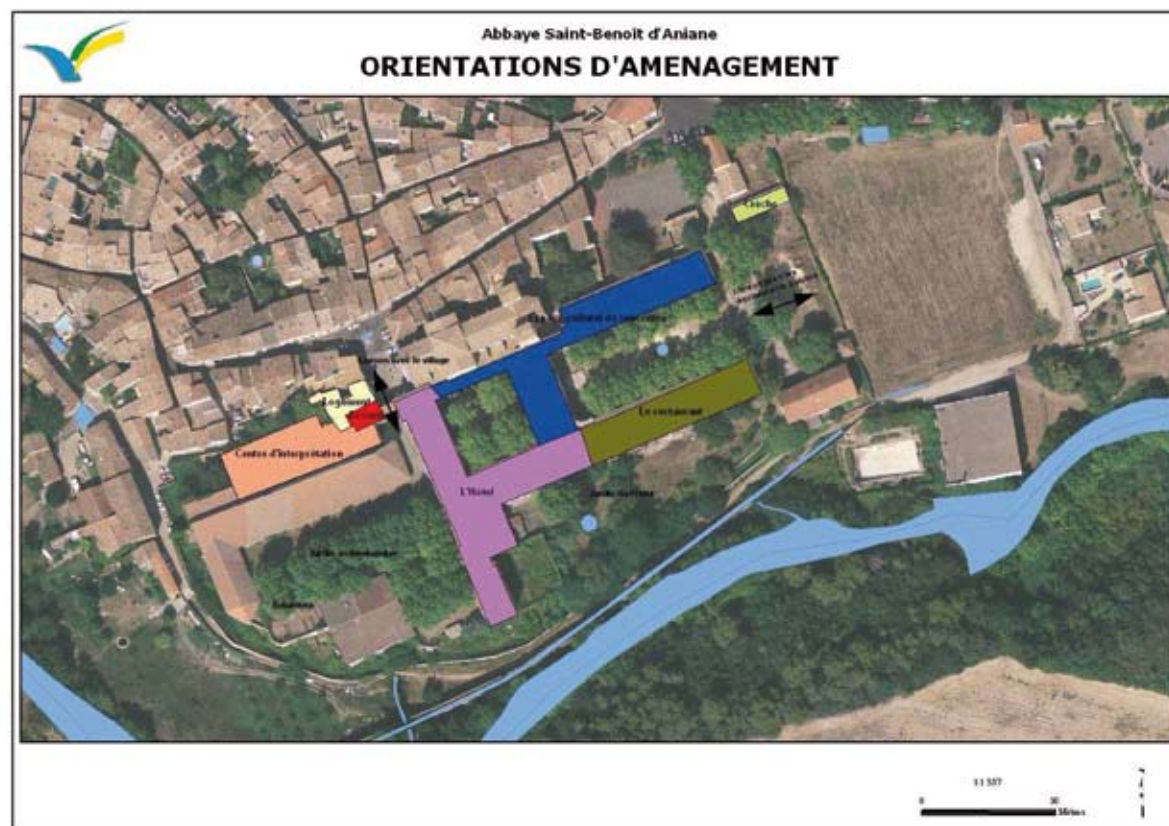
Il apparaît clairement que les travaux d'aménagement et de valorisation de l'abbaye dépassent largement son cadre pour mettre en œuvre une réorganisation complète de l'espace urbain anianais.

Organisation du projet

La réalisation du projet sera menée en plusieurs phases dont la première, urgente, est la sauvegarde et la mise en sécurité du patrimoine

architectural. Dans cette première phase sera également mis en place une procédure de partenariat public/privé, nécessaire pour mener à bien tous les éléments du projet. Lors de la deuxième phase (2^e année) seront menées la validation du projet d'aménagement et de réhabilitation et la formalisation du partenariat public-privé après négociation technique et financière. Enfin, pour les trois années suivantes auront lieu les travaux d'aménagement et de réhabilitation.

Article extrait du dossier de presse de la communauté de communes Vallée de l'Hérault



Mission LEADER en Cœur d'Hérault

De l'acronyme « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale », LEADER est un programme d'initiative communautaire financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), dans le cadre du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le Pays Cœur d'Hérault s'est constitué en Groupe d'Action Locale (GAL) pour porter et animer le programme européen LEADER. Son fonctionnement est assuré par une équipe technique composée d'un animateur et d'une gestionnaire et un comité de Programmation composé de 17 membres privés et 12 membres publics.

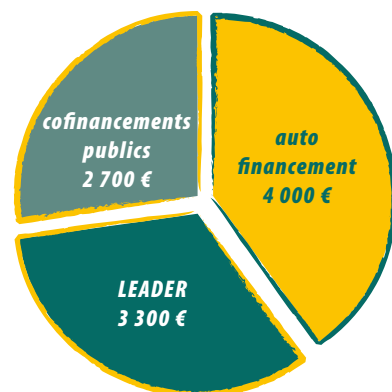
La politique de développement rural s'articule sur une stratégie d'accueil intégré et de synergies d'acteurs. Elle est structurée sur ces deux grands axes d'intervention : une dynamique urbaine intégrée et une gestion de l'espace (urbanisme et construction durables & mise en valeur du paysage et de son patrimoine) et un accueil intégré et une densification de la vie locale (développement des « circuits courts » de distribution, accès innovant à l'information et aux services & accès à la culture dans les villages).

Les règles de financement

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention LEADER, il est nécessaire de mobiliser du cofinancement public (État, Région, Département, Communautés de communes, Communes...).

Le taux d'intervention LEADER est fixé à hauteur de 55% sur la base de dépense publique totale mobilisée sur le projet. Par exemple, pour un projet d'un coût total éligible de 10 000 € TTC et d'une aide publique totale de 6 000 €, la part de financement LEADER correspondra à 55% de celle-ci (voir le graphe).

Un projet en cours de réalisation, ou déjà réalisé, ne peut pas solliciter



de subvention LEADER.

Toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution du projet.

Attention ! : Tout commencement d'opération avant la date de dépôt du dossier LEADER au GAL « Convivencia » rend l'ensemble du projet INÉLIGIBLE (y compris le premier acte juridique - par exemple, un devis signé ou bon de commande - passé entre le bénéficiaire et un prestataire ou fournisseur).

Les bénéficiaires

Porteurs de projet publics : Collectivités locales, établissements publics, Établissements Publics de Coopération Intercommunale ; Chambres consulaires.

Porteurs de projet privés : Associations ; Entreprises, groupements

d'entreprises et autres privés ; Exploitants agricoles et leurs regroupements.

Les actions déjà financées par un autre programme européen ne peuvent être bénéficiaires du programme LEADER.

Les types de projet

- Avoir une dimension territoriale localisée sur la zone couverte par le GAL Pays Cœur d'Hérault.
- Être en cohérence avec la stratégie locale de développement du GAL et la charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault 2003-2013.
- Présenter un caractère pilote, innovant, exemplaire.
- Assurer des garanties réalistes de faisabilité technique et financière et de pérennité de l'action.
- S'inscrire dans une démarche collective.
- Privilégier une approche multi-sectorielle.
- Favoriser une relation entre le secteur public et le secteur privé.

Pour plus de renseignement contacter la mission LEADER en Cœur d'Hérault : animateur Julien Debarnot, gestionnaire Émilie Cerdan.

04 67 44 44 48

leader@coeur-herault.fr.

Le programme Européen Leader du Pays Cœur d'Hérault a permis lors de son premier comité de programmation du 9 juillet 2009 de financer 3 projets.

Ces projets sont orientés sur la diffusion de la culture dans les petites communes et la valorisation du patrimoine du Cœur d'Hérault.

1. Le projet de restauration du Pont Vieux d'Arboras sur le Rouvignou à proximité du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault était porté par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Ce projet répond aux objectifs de la stratégie LEADER dans le cadre de la conservation et la mise en valeur des éléments culturels patrimoniaux afin de les rendre accessibles à tous les publics (habitants du territoire ou visiteurs) et ce à travers 2 aspects :

- La valorisation de l'aspect touristique du sentier pédestre «GR 653» dans le cadre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Ce GR permet de relier la vallée de l'Hérault au plateau du Larzac.
- La cohérence avec le circuit d'interprétation Patrimoine et Viticulture, autour des quatre communes de l'AOC Saint Saturnin : Saint Saturnin, Saint Guiraud, Jonquières, Arboras.



Le FEADER comporte 4 axes stratégiques (1 : Amélioration de la compétitivité agricole et sylvicole ; 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural ; 3 : Amélioration de la qualité de vie et diversification de l'économie ; 4 : Soutien des stratégies locales de développement rural via LEADER).

Axe 4 du FEADER, le programme LEADER permet la mise en œuvre des dispositifs des trois premiers axes en les combinant et en les adaptant à la stratégie locale du territoire.

Ce programme européen vise à soutenir les projets de développement rural portés par un territoire organisé, dans le cadre d'une stratégie locale intégrée, autour d'une priorité ciblée.

C'est ainsi qu'en novembre 2008, le Pays Cœur d'Hérault a été retenu pour prétendre à LEADER, sur la période 2007-2013. Le territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe financière de 1 409 000 € pour toute la durée de ce programme. Cette dotation est répartie par dispositifs financiers du FEADER sur plusieurs thématiques (urbanisme, agriculture, tourisme, culture...).

Mission LEADER en Cœur d'Hérault - Projets

Pour ces deux projets culturels, le programme LEADER a permis d'apporter les fonds nécessaires (effet de levier) pour réaliser une programmation de qualité sur ces petites communes.

2. Le projet du Théâtre en Cœur d'Hérault, porté par le Théâtre de Clermont l'Hérault, scène conventionnée pour les écritures poétiques.

Ce projet entre dans les objectifs de la stratégie Leader par la mise en réseau et l'ouverture vers les petites communes n'ayant pas forcément accès à la culture.

Cela se traduit par la présentation de spectacles de grande qualité pour tous les publics, par des actions de sensibilisation de médiation et de création sur l'ensemble du territoire du Clermontais (Brignac, Usclas d'Hérault, Ville-neuvette, Lieuran-Cabrières, Cabrières, Ceyras, Péret, Nébian, Octon, Fontès) basés sur la thématique du « où », « où je vis », « où je suis », « où je vais ? ». Ce projet préfigure la prise de compétence de la Communauté de communes du Clermontais sur la culture.



Théâtre de Clermont l'Hérault - J'ai trop trimé - photo Joël Bellec



Lectrice - Stéphanie Marc



Lecteur - Luc Sabot



Les saisons du Lodévois et Larzac - photo Aline Moreau

3. Les Saisons en Lodévois et Larzac portées par la Communauté de communes en Lodévois et Larzac.

Ce projet qui fait suite à la fusion de deux Communauté de communes en 2008 (Communautés de communes du Lodévois et du Lodévois-Larzac) répond également à la stratégie du programme LEADER par la mise en réseau et l'ouverture sur les très petites communes du territoire. Cela passe par le maintien d'espaces de rencontre et de convivialité pour réunir la population locale des communes en dehors des dynamiques culturelles actuelles autour d'une thématique du « vivre ensemble ». Ces espaces publics, insolites sont ainsi l'occasion de découvrir des spectacles, des résidences d'artistes, des soirées chez l'habitant...



Les saisons du Lodévois et Larzac - photo Aline Moreau

Étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire

La mission de développement culturel et patrimonial du Pays Cœur d'Hérault a démarré cette année, dans le cadre du Contrat de Pays 2009, l'élaboration d'une étude de préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire, en vue de formuler la demande de candidature au label national.

Le réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire est animé par le ministère de la Culture et de la Communication. Il regroupe actuellement 137 villes et pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture.

Le patrimoine naturel et bâti du Pays Cœur d'Hérault est très riche et particulièrement varié. Par ailleurs, la ville de Lodève a déjà obtenu le label National « Ville d'Art et d'Histoire » en 2006.

Le Schéma de développement culturel 2008-2013 et le Schéma directeur d'interprétation du patrimoine, réalisés par le Pays Cœur d'Hérault en 2008 en concertation avec les institutions et acteurs locaux, ont permis de synthétiser les connaissances concernant ce territoire en matière de patrimoine et ont conforté l'idée que le Cœur d'Hérault dispose de tous les atouts nécessaires pour prétendre à l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Quel est l'intérêt d'un « Pays d'Art et d'Histoire » au regard du projet stratégique de développement du Pays ?

Dans le cadre des objectifs de la Charte de Pays, la valorisation du patrimoine et le développement d'un tourisme intégré se rejoignent. Le projet de Pays d'Art et d'Histoire « Cœur d'Hérault » est un projet

global et transversal de territoire, mêlant action culturelle, action éducative, habitat, urbanisme, développement durable, tourisme, etc. Aussi, ses enjeux sont liés avec chacun des quatre axes de la Charte de développement durable du Pays :

1. « L'organisation et l'union des acteurs du territoire »

La création d'un Pays d'Art et d'Histoire permettrait d'impulser une dynamique de mise en réseau des acteurs du patrimoine et du tourisme. La participation à un réseau national actif, tel que celui des Villes et Pays d'Art et d'Histoire d'autre part offrirait l'opportunité de se concerter avec les territoires voisins, d'échanger des expériences et de construire des partenariats externes.

2) « Un urbanisme cohérent »

Dans la stratégie de développement du Pays, la priorité est donnée aux actions favorisant la qualité architecturale et paysagère. Compte tenu de la pression démographique que connaît le territoire, en raison de sa proximité avec l'aire montpelliéraine et le littoral, la politique foncière doit respecter les équilibres, le patrimoine et la qualité paysagère des villages. Cet enjeu est également un axe fort porté par le label Pays d'Art et d'Histoire.

3) « La qualité de vie et la cohésion sociale »

Dans ce 3ème axe de la Charte de Pays, l'objectif est de préserver la qualité du cadre de vie et de consolider le lien social en favorisant l'animation et la vie associative. La dynamique culturelle et patrimoniale constitue un élément majeur de cet enjeu, notamment hors saison touristique. La sensibilisation et l'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants, au travers de l'éducation, est au cœur du projet stratégique du Pays et de celui du label Pays d'Art et d'Histoire, notamment au travers du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) prévu dans la convention nationale.

4) « La création d'emplois et de richesses localement »

Le label Pays d'art et d'Histoire contribuerait à la valorisation des ressources patrimoniales et artisanales (métiers d'art), outil de développement par la qualification. Il participerait à développer un tourisme de qualité à partir d'une mise en réseau des sites et le recrutement d'un personnel d'animation qualifié.



Cirque de Navacelles - photo CC Lodévois & Larzac

Lac du Salagou - photo Philippe Martin



L'étude de préfiguration d'un Pays d'art et d'histoire, qui devrait être prochainement terminée, permettra notamment de synthétiser les richesses patrimoniales et humaines du territoire et de proposer les grandes lignes du projet culturel du Pays d'art et d'histoire. Sur cette base, une large concertation associant les partenaires, les acteurs locaux et la population permettra d'élaborer le dossier de candidature au label.



St Guilhem le Désert - photo Olivier Thieule

Requalification & extension de la ZAC de Saint André de Sangonis

Bénéficiant d'une situation centrale dans le département, le bassin économique du Cœur d'Hérault constitue un point de convergence entre les zones d'influence de Montpellier, Béziers, Sète et Millau. Disposant d'un bassin de vie dynamique, les entreprises peuvent y trouver autant d'opportunités pour leurs activités. L'imposition charnière du territoire est en outre renforcée par la présence de l'autoroute A750, nouvel axe de communication assurant un accès rapide vers le massif central et une voie d'accès facilitée pour les estivants.

La dynamique démographique du Cœur d'Hérault constitue elle aussi un réel atout, le nombre d'habitants est en effet passé de 55 000 habitants en 1999 à près de 70 000 en 2005.

Afin d'encourager les entreprises à s'établir et à se développer sur le territoire, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée dans la création de différents parcs d'activités offrant des conditions incitatives aux entrepreneurs, dont le parc d'activités « La Garrigue » à Saint-André-de-Sangonis.

Le parc d'activités « La Garrigue » est le parc le plus ancien en Vallée de l'Hérault. Il est également un des plus vaste, accueillant une soixantaine d'entreprises sur une superficie de 13 hectares. Mais malgré sa connexion directe avec l'autoroute A750, le parc est aujourd'hui vieillissant : voiries, stationnement, signalétique, espaces verts ne répondent plus aux besoins d'un pôle économique de cette importance. L'intervention de la communauté de communes s'avère ainsi nécessaire pour une requalification.

Pour répondre à une demande constante d'implantations, la communauté de communes va également réaliser une extension du parc d'activités sur une surface de 11 hectares. Après déduction des surfaces nécessaires aux voiries et espaces publics, 6 hectares seront à céder sous forme

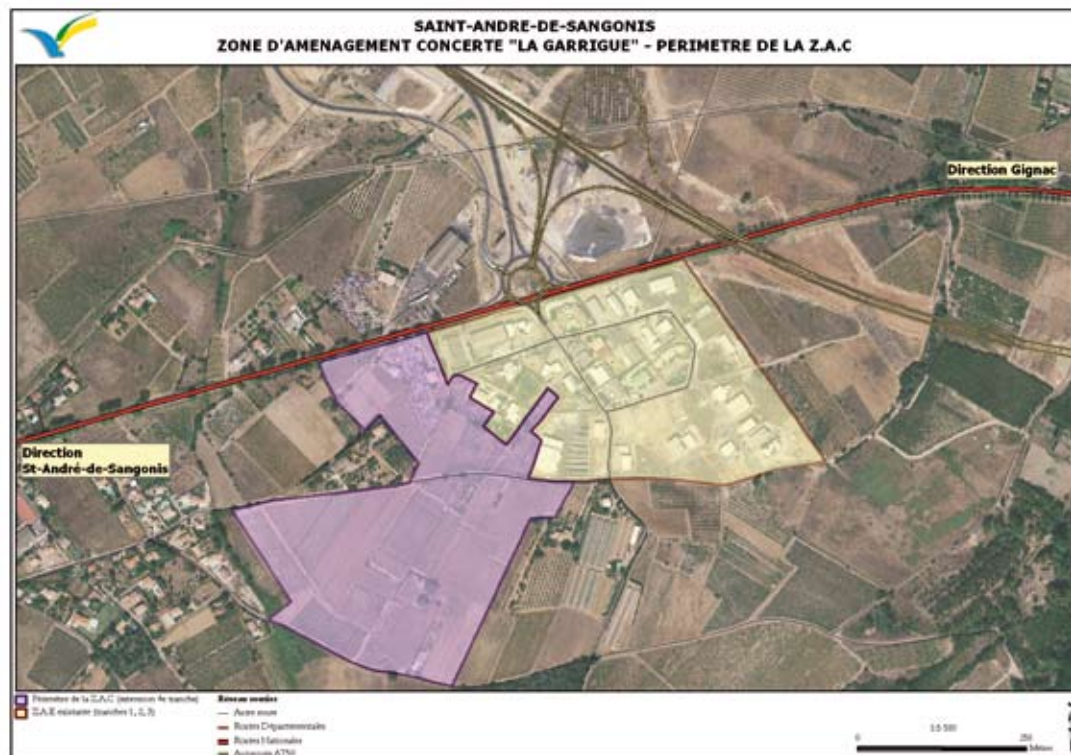
de lots, pour des PME-PMI de fabrication, de production et du bâtiment. L'aménagement prévoira des macro-lots qui pourront être découpés en fonction des projets économiques retenus.

Le projet de requalification et d'extension répond à un double objectif : d'une part améliorer le tissu économique existant et, d'autre part, accueillir de nouvelles entreprises, de nouvelles activités et permettre de générer de nouveaux emplois.

Après une période de concertation préalable à la définition du périmètre de la ZAC, le conseil communautaire a voté le périmètre définitif de l'opération le 23 juin 2008. Le lancement des travaux de requalification est prévu en 2009. Suivront les travaux d'extension après la réalisation des acquisitions foncières et une opération de fouilles archéologiques. L'originalité de ce projet tient également dans la mise à disposition de « macro-lots », d'une superficie supérieure à 3 000 m² (au-delà, donc, des habituels 1 000 m²), qui permettront l'installation d'entreprises de taille conséquente. Ce type d'offre n'existant pas à l'échelle du Pays, ce sera un atout supplémentaire pour le parc d'activités.

Source : Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Photos & document : Communauté de communes Vallée de l'Hérault



Résolument tournés vers l'avenir !

La démarche de pays a été impulsée en 2001. À cette époque, une association loi 1901 fédérait acteurs publics (communes, communautés de communes, conseil général) et privés (chambre d'agriculture, de métiers, de commerce et d'industrie, associations...).

En 2004, il a été décidé de créer un syndicat mixte, de droit public, qui aura vu le jour en fin 2008. L'année 2009 aura servi à la préparation de mise en place opérationnelle et technique.

C'est ainsi que l'association du pays Cœur d'Hérault a décidé le 9 octobre 2009 d'engager le processus de sa dissolution pour permettre un transfert et une continuité de son action à partir du 1^{er} janvier 2010 au sein du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, qui l'a accepté le 22 octobre 2009. L'association n'aura plus qu'une activité résiduelle qui cessera progressivement courant 2010. Il faut considérer que la dynamique de pays va

continuer dans un cadre juridique de droit public au sein d'un « syndicat mixte » qui regroupe les communautés de communes du Clermontois (19 communes et 22 000 habitants), du Lodévois et Larzac (28 communes et 14 000 habitants), de la Vallée de l'Hérault (28 communes et 32 000 habitants), la commune de Saint Félix de Lodez (1 000 habitants), le Conseil général de l'Hérault, la Chambre de Métiers de l'Hérault et la Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier. Cette structure assure une mission de développement local pour le compte du territoire dénommé « Pays Cœur d'Hérault » (77 communes, et près de 70 000 habitants).

Une équipe de techniciens de proximité au service du territoire

Thierry Rebuffat est le directeur en charge de l'animation du Projet de Pays.

Valérie Soma anime et coordonne les travaux de l'observatoire avec les communautés de communes, les établissements consulaires et la Maison de l'emploi. Les travaux font l'objet d'une publication annuelle intitulée « REGARDS » ou de carnets thématiques fonction de l'actualité. En 2010, l'observatoire approfondira la définition du Projet Santé du Cœur d'Hérault, mènera une action d'évaluation du contrat de Pays en relation avec le Conseil de développement (entité de démocratie participative) et coopérera avec la DDE au diagnostic de l'accessibilité de lieux publics.

Julien Debarnot et Emilie Cerdan animent et gèrent le programme Européen LEADER,

La liste des 28 délégués titulaires du SYDEL élus en 2008 jusqu'en 2014			
Conseil général de l'Hérault	Louis Villaret (Président)	CC Lodévois & Larzac	Jean Trinquier (Vice-président)
	Alain Cazorla (Vice-président)		Yves Bailleux-Moreau
	Frédéric Roig (Vice-président)		Hadj Madani
	Manuel Diaz (Vice-président)		André Gay
	Marie Christine Bousquet		Joëlle Goudal
	Rémi Paillès		CC Vallée de l'Hérault
Roger Fages	Hélène Barral		
CC du Clermontois	Jean Claude Lacroix	Bernard Douysset	
	Bernard Fabreguettes	Claude Carceller	
	Gérard Valentini	Michel Saint Pierre	
	Bernard Soto	Jacky Galabrun	
	Christian Bilhac	Éric Paloc	
	Olivier Brun	Chambre de Métiers	Daniel Briard
St Félix de Ldz	Joseph Rodriguez	CCI de Montpellier	Jacques Alméras

Les membres du bureau sont en gras. CC = Communauté de communes

qui amènera aux porteurs de projets privés ou publics une manne 2 500 000 € en 5 ans au Cœur d'Hérault, dont 1 400 000 € de l'Union européenne, et 1 100 000 € du Conseil général de l'Hérault et de la Région Languedoc-Roussillon.

Elodie Fonteneau et Valérie Affre, personnel du comité départemental du tourisme de l'Hérault mis à disposition, assurent la mission « Pays d'accueil touristique » avec un budget annuel de dépenses qui dépasse les 100 000 € (éditions touristiques, organisation et présence sur des salons, formations...). Ce travail s'effectue en étroite relation avec les 3 offices de

tourisme des communauté de communes du Pays.

Magali Leon Philip coordonne la parution de l'agenda culturel (trimestriel) en relation avec les offices culturels, les communautés de communes et des associations. Elle organise le forum annuel des acteurs locaux de la culture (plus de 200 participants réguliers) et prépare la mise en place d'un Pays d'art et d'histoire.

Marjorie Gogibus et Béatrice Bermejo assurent la gestion administrative et financière d'un budget annuel avoisinant 800 000 € (40% de financement des communautés de communes, 40% du Conseil général de l'Hérault et 20% de la Région Languedoc-Roussillon)

Le secrétariat est assuré par **Elvire Raimundo et Valérie Affre**.

En 2010, il sera créé un service de coordination du développement économique (promotion du territoire, pépinière d'entreprises, actions filières...) qui comportera 5 personnes, dont 4 postes proviendront de la maison des Entreprises, laquelle va donc évoluer pour prendre une nouvelle dimension en liaison avec les communautés de communes, la chambre de métiers de l'Hérault, et la Chambre de commerce et d'Industrie de Montpellier.

L'action du pays se prolonge donc. Elle se consolide et elle s'étoffera en 2010 grâce au cadre juridique de droit public qui le permet. Force est de constater, que durant la période 2000-2010, un grand effort de coordination et de rationalisation des moyens du développement aura été opéré dans le Cœur d'Hérault.

La Lettre du Contrat Pays Cœur d'Hérault 2009

Lettre d'information gratuite
18, avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont l'Hérault
04 67 44 39 74
contact@coeur-herault.fr
www.coeur-herault.fr

Rédacteur en chef :
Louis Villaret, Président du Pays Cœur d'Hérault

Secrétariat de rédaction :
Magali Léon-Philip
Thierry Rébuffat

Conception maquette, PAO, infographie, ré-écriture :
Yves "l'Ours" Koskas - 04 67 57 75 15 - www.lours-yk.net



et la commune de
St Félix de Lodez